



*Conférence des présidents de section
Louisiane, 11-12 mars 2010*

RÉSOLUTION

SUR LA SITUATION EN HAÏTI

CONSIDÉRANT l'émotion immense et le très fort sentiment de compassion et de solidarité envers le peuple haïtien ressentis par tous les membres de la Région Amérique de l'APF au lendemain du terrible et tragique tremblement de terre qui a secoué Haïti le 12 janvier dernier;

CONSTATANT l'ampleur du défi que représente la reconstruction de ce pays;

RAPPELANT que la reconstruction de l'État haïtien doit favoriser une saine gestion, la transparence et la démocratie;

SE RÉJOUISSANT que la société haïtienne ait enregistré, ces dernières années, des progrès non négligeables en termes de gouvernance démocratique;

RAPPELANT que l'APF a résolu d'appuyer l'État haïtien dans son effort de reconstruction des institutions parlementaires, notamment par la création, lors de la réunion de son Bureau, à N'Djaména, au Tchad, en février 2010, d'un fonds destiné à soutenir cet effort de reconstruction démocratique;

PRENANT ACTE de l'engagement du Parlement haïtien en matière de reconstruction des infrastructures;

SOULIGNANT qu'on retrouve au sein de l'APF une expertise démontrée en matière d'appui aux institutions parlementaires, et que cette expertise s'exprime en français, langue de l'administration publique haïtienne;

La Conférence des Présidents de sections de la Région Amérique de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Bâton Rouge et Lafayette (Louisiane):

RECOMMANDE que la Région Amérique prenne acte des décisions qui seront prises lors de la conférence des pays donateurs à Haïti qui se tiendra à New York les 22 et 23 mars 2010;

RECOMMANDE que la Région Amérique soit associée à la mise en œuvre des actions qui seront entreprises par la Francophonie dans la mouvance de la mission conjointe OIF-APF en Haïti, prévue au printemps 2010;

INVITE les sections de la Région Amérique, soit à contribuer au fonds de soutien pour le Parlement haïtien mis sur pied par le Bureau de l'APF, soit à offrir au Parlement haïtien un appui technique ou un appui en termes de personnel professionnel, ainsi qu'à manifester leur intérêt à appuyer la reconstruction et la relance des institutions démocratiques haïtiennes;

SOUHAITE que les mesures nécessaires soient prises afin de garantir que l'aide fournie au Parlement haïtien soit scrupuleusement acheminée à leurs destinataires;

SUGGÈRE que dans le but de maximiser le bénéfice de ses actions de coopération à l'égard des institutions démocratiques haïtiennes, l'APF cherche à s'enquérir des intentions d'autres intervenants impliqués sur le terrain pour faire en sorte d'éviter les doublons inutiles;

RECOMMANDE que le Secrétariat général de l'APF coordonne, en étroite collaboration avec le Secrétariat de la Région Amérique, les projets de coopération parlementaire de l'APF et de ses sections destinés au Parlement haïtien;

MARQUE son soutien à la résolution de l'AIMF demandant au gouvernement haïtien de placer ses collectivités locales au cœur du processus de reconstruction;

ENCOURAGE les municipalités des sections membres de la région Amérique à participer au Réseau des Villes pour Haïti, ainsi que les universités et autres instituts d'apprentissage à concevoir des cours de formation de spécialistes de l'aide humanitaire capables de s'exprimer en français et/ou en créole.

Lafayette, le 12 mars 2010